



COMAQ

FORMATIONS



MULTIPLIEZ VOS ATOUTS

Faculté de
l'apprentissage
continu

Université
de Montréal
et du monde.

ED École
des dirigeantes
HEC MONTRÉAL

ÉCONIMEZ GRÂCE À

clé municipalité
Forfait-formation

PROGRAMME 2026

48

FORMATIONS
AU PROGRAMME
RÉGULIER

10

FORMATIONS
AU PROGRAMME
EN GESTION DE LA
PERFORMANCE MUNICIPALE

8

NOUVEAUTÉS
AU PROGRAMME

19

FORMATIONS
EN DISTANCIEL



Chantal
Dufort
LL. B., D. Fisc.

Samuel
Lamontagne
CPA, MBA

Nicolas
Plante
MGP

Pierre
Fortin
CPA

Kathy
Paré
CPA

Jean-Yves
Trottier
CPA, M. Sc.

**Transformez vos choix financiers en
véritables leviers de performance
grâce à nos formations spécialisées!**

**Consultez la programmation 2026 et découvrez
celles qui vous conviennent.**

rcgt.com



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Certification | Fiscalité | Conseil

SOMMAIRE

PROGRAMME RÉGULIER

8
NOUVEAUTÉS



- 06 Message de la Faculté de l'apprentissage continu
- 07 Gestion et direction stratégique
- 08 Formations post-électorales
- 09 Affaires juridiques
- 12 Affaires financières
- 16 Fiscalité, évaluation foncière, taxation
- 18 Gestion contractuelle et approvisionnement

PROGRAMME D'ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE



- 21 Message de l'École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal
- 22 Attestations accréditées par HEC Montréal
- 23 Gestion de la performance municipale
- 23 Direction de personnes et développement de la relève
- 24 Leadership communicationnel et habiletés politiques
- 25 Gestion efficace de situation de crise

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 26 Calendrier de planification
- 28 Renseignements importants
- 31 Plusieurs façons d'économiser

MESSAGE DES PRÉSIDENTS



SE FORMER POUR MARQUER TOUTES LES CASES

Avec enthousiasme, les membres du comité de formation professionnelle vous présentent le programme de formation 2026 de la COMAQ. Celui-ci est le fruit d'une collaboration soutenue entre le comité, nos formateurs et nos partenaires universitaires: la Faculté de l'apprentissage continu de l'Université de Montréal (au programme régulier) et l'École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal (au programme d'études en gestion de la performance municipale).

DES NOUVEAUTÉS ARRIMÉES À VOS BESOINS

Plusieurs nouveautés vous sont proposées. Parmi celles-ci se trouvent la rémunération et les remboursements aux élus, une nouvelle revue annuelle des rapports de la Commission municipale du Québec, les ententes de promoteurs: utilités, caractéristiques et points de vigilance, et la Loi sur les contrats des organismes municipaux: adapter la pratique de gestion contractuelle au nouveau cadre juridique.

À ces nouveautés, s'ajoutent les formations incontournables destinées aux différents secteurs d'activités représentés au sein de la Corporation. Ces formations permettent aux gestionnaires d'approfondir leur savoir, d'acquérir de nouvelles compétences et d'obtenir des outils concrets pour accomplir leurs responsabilités. En 2026, 47 formations au programme régulier et 10 formations au programme d'études en gestion de la performance municipale, pour un total de 58, vous sont proposées.

LA FORMATION SUR DEMANDE: UNE OPTION IN SITU

Couvrant l'ensemble des sphères de l'administration municipale, ce service d'accompagnement en matière de formation professionnelle permet de déployer des ressources directement dans votre organisation, en collaboration avec votre direction. Avec vous, nous ciblons la ou les formations les plus pertinentes afin de maximiser les retombées pour votre municipalité, favoriser l'uniformisation des connaissances, le partage d'expertise et la collaboration au sein des équipes. Les formations sur demande permettent également de cumuler des unités de formation continue et de recevoir une attestation délivrée par nos institutions partenaires. Communiquez avec nous pour planifier dès maintenant la formation répondant aux besoins de votre équipe.

DES RECONNAISSANCES VALORISÉES QUI ONT DU POIDS

Les formations en gestion contractuelle et approvisionnement mènent à l'obtention de l'Attestation en gestion contractuelle municipale reconnue par la Faculté de l'apprentissage continu de l'Université de Montréal. La participation aux formations offertes en collaboration avec l'École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal dans le cadre du programme d'études en gestion de la performance municipale permet d'obtenir jusqu'à quatre attestations distinctes. Enfin, l'ensemble des formations offertes par la COMAQ contribuent à l'obtention et au maintien du titre OMA. Une reconnaissance exclusive qui témoigne de la compétence et de l'engagement de ses détenteurs dans un programme de formation continue. Ajoutez du poids à votre expertise municipale et signez fièrement OMA.

Nous remercions chaleureusement les membres du comité de formation professionnelle pour leur engagement à vous offrir un programme complet, pertinent et adapté à vos besoins. Nous vous souhaitons une année de formation riche en apprentissages et en opportunités de développement. Ensemble, contribuons à une administration municipale toujours plus compétente, innovante et performante.

M^e François Corriveau, OMA
Président de la COMAQ
Directeur général,
Ville de Baie-Comeau

Nathaly Rayneault, OMA
Présidente du comité de formation professionnelle de la COMAQ
Greffe et directrice du Service du greffe et du contentieux,
Ville de Saint-Lazare

On dépanne votre auto (et votre budget).

Assistance routière
gratuite si vous combinez
vos assurances auto
et habitation.

Demandez une
soumission
beneva.ca/comaq
1 855 441-6017



beneva

Les gens
qui protègent
des gens

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc., et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | © Beneva inc. 2025
MD Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.



MOT DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

LA FORMATION : UN VÉRITABLE MOTEUR POUR ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ AUX CITOYENS

En tant que nouvelle ministre des Affaires municipales, je tiens à saluer le travail essentiel que vous accomplissez chaque jour pour nos communautés. Votre engagement et votre sens du service public sont au cœur de la vitalité de nos municipalités.

J'encourage vivement tous les officiers municipaux à profiter pleinement des séances de formation offertes par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ). Depuis près de 60 ans, la COMAQ joue un rôle clé dans le développement des compétences et le rayonnement du monde municipal. Je suis persuadée qu'encore une fois cette année, vous tirerez profit du riche programme qu'elle met à votre disposition.

Face aux défis en constante évolution que nous devons relever comme société, face aux besoins et aux réalités qui diffèrent d'une collectivité à une autre, nous devons nous munir d'outils efficaces. Que vous déteniez des années d'expérience en gestion municipale ou que vous en soyez à vos débuts, les séances vous permettront assurément de vous perfectionner ou de développer vos compétences, et ce, au bénéfice de votre administration. Plus les municipalités évoluent dans leurs pratiques et les modernisent, plus nous générerons de véritables impacts positifs à effet domino dans le quotidien des citoyens.

À cet égard, je peux vous assurer que l'objectif de notre gouvernement est clair et demeure le même : travailler en concertation avec le milieu pour rendre nos communautés toujours plus fortes, plus attractives et plus prospères.

Je remercie la COMAQ et vous, chers membres, pour votre engagement. Je sais que, tout comme moi, vous mettez l'intérêt du citoyen au cœur de vos actions pour être en mesure d'offrir aux Québécois des services de qualité et des milieux de vie dynamiques.

Geneviève Guilbault

Ministre des Affaires municipales

Trente ans d'un partenariat porteur

Il y a trente ans, la **COMAQ** et la **Faculté de l'apprentissage continu** jetaient les bases d'une collaboration destinée à soutenir le développement et l'excellence de la pratique professionnelle. Au fil du temps, ce partenariat s'est affirmé comme un modèle de constance, de confiance et d'engagement partagé envers la formation continue.

Aujourd'hui, le **Centre de perfectionnement** de la Faculté de l'apprentissage continu réaffirme avec fierté sa volonté de poursuivre cette alliance fructueuse et contribue activement au développement des compétences des officières et officiers municipaux qui jouent un rôle essentiel au cœur des communautés du Québec.

Plus qu'une collaboration, cette relation de longue date traduit une vision commune : celle d'un milieu où **l'apprentissage tout au long de la vie** guide l'évolution des savoirs et des pratiques, et soutient l'excellence des services publics à l'échelle du Québec.



Michel Janoz
Doyen

cpfac.umontreal.ca

GESTION ET DIRECTION STRATÉGIQUE

PROGRAMME RÉGULIER



FORMATIONS
ACCREDITÉES
PAR

Faculté de
l'apprentissage
continu

Université
de Montréal
et du monde.

07

0,7 UFC

LES CINQ CHAPEAUX DU GESTIONNAIRE

15 avril, 9 h à 17 h
Hôtel Rimouski et centre des congrès, Rimouski
EN RÉGION



Isabelle Chagnon, M.Ps., psychologue organisationnelle,
responsable développement du marché de la formation /
Professionnels en règlement des différends S.A.

PUBLIC CIBLE / Personnes responsables de l'application de la politique
organisationnelle en traitement des situations de violence et de harcèlement,
professionnel.le.s, conseiller.e.r.e.s en ressources humaines, gestionnaires et
personnes en autorité.

Cette formation s'articule autour de l'hypothèse selon laquelle les
gestionnaires sont appelés à porter alternativement ou concurremment
cinq chapeaux, selon les situations auxquelles ils font face.

Ces chapeaux, qui permettent des interventions parfois préventives
et d'autres fois curatives, sont essentiels pour tout gestionnaire qui
aspire à établir et maintenir, au quotidien, un environnement de travail
sain et stimulant pour les membres de son équipe. Les participants
à la formation seront sensibilisés plus particulièrement à leur propre
responsabilité à cet égard et à la latitude dont ils disposent pour ce faire.

0,7 UFC

LA GOUVERNANCE DE L'INFORMATION DANS LES MUNICIPALITÉS: GARDER LE CONTRÔLE!

Jeudi 23 avril, 9 h à 17 h
Distanciel



Linda Beaupré, BAA, MAP /
Expertise-conseil en gestion
de l'information



Nicolas Larivée, conseiller en
gestion documentaire et
accès à l'information /
Société de transport de Laval

PUBLIC CIBLE / Cette formation s'adresse aux gestionnaires, aux professionnels
de la gestion de l'information, aux responsables de la conformité, aux
responsables des technologies, aux personnes qui s'occupent de la sécurité
de l'information et de la protection des informations, ainsi qu'à toute personne
intéressée par la gestion efficace de l'information au sein de son organisation.

Conçue pour habiliter les participants à comprendre, mettre en œuvre
et optimiser des pratiques de gouvernance robustes, cette formation en
gouvernance de l'information (GI) leur permettra de gérer efficacement
l'information au sein de leur organisation.

Elle aborde les principes fondamentaux de la gouvernance de l'information,
y compris l'importance de la conformité réglementaire et de la sécurité
de l'information, en mettant en lumière les risques liés à la confidentialité
et à la protection des informations sensibles, favorisant ainsi une culture
de responsabilité et de transparence.

0,7 UFC

LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ET VOTRE MUNICIPALITÉ: MODE D'EMPLOI ET CONSEILS PRATIQUES

Mercredi, 16 septembre, 9 h à 17 h
Hôtel Impéria, Terrebonne



M. Alexandre Lacasse, associé /
DHC avocats

Cette formation permettra aux gestionnaires et aux professionnels du
milieu municipal de mieux connaître les règles qui gouvernent la création
et le fonctionnement des organismes à but non lucratif (OBNL), ainsi que
les dispositions législatives applicables aux relations de diverses natures
pouvant exister entre la Municipalité et les OBNL, que ce soit en matière
d'octroi de contrats ou de subventions, de nomination d'élus ou d'officiers
municipaux pour siéger au conseil d'administration ou pour agir à titre de
dirigeant de l'OBNL ou, encore, en matière de création de nouveaux
OBNL par la Municipalité.

Au terme de l'activité, les participants disposeront des outils et des
connaissances nécessaires pour résoudre les nombreuses questions
pouvant être soulevées lorsque la Municipalité souhaite créer,
s'associer ou travailler en partenariat avec un OBNL.

FORMATION SUR DEMANDE (GROUPE PRIVÉ)

VOUS AIMERIEZ OFFRIR L'UNE DE
NOS FORMATIONS À VOTRE ÉQUIPE?

Nous pouvons présenter une formation
dans vos locaux dans la mesure où
la classe est composée d'au moins
dix personnes. Si votre groupe est
plus restreint, les participants sont
invités à s'inscrire individuellement*
à la formation selon le calendrier
établi (programme de formation).

Transmettez-nous votre besoin pour
que nous puissions trouver ensemble la
formation la plus pertinente pour vous:
guyalaine.dumais@comaq.qc.ca

* Consultez notre politique de tarification pour vérifier si
l'ensemble du personnel peut bénéficier du tarif membre.



FORMATIONS POST-ÉLECTORALES

PROGRAMME RÉGULIER



DES FORMATIONS POUR VOUS PERMETTRE D'AFFINER VOTRE SAVOIR-FAIRE EN PÉRIODE POST-ÉLECTORALE

En vous inscrivant à deux formations et plus, dans le même panier d'achat, **parmi les trois proposées ci-bas**, vous obtiendrez un rabais de 20 % sur l'ensemble de votre facture. Rendez-vous sur le [site Web à l'onglet Formations/Promotions](#) pour vous inscrire.

- Le pouvoir des élus et la gouvernance: quelles sont les limites ?
- La collaboration élus-gestionnaires: un gage de succès pour tous
- La rémunération et le remboursement des dépenses des élus: les bonnes pratiques

0,3 UFC

LE POUVOIR DES ÉLUS ET LA GOUVERNANCE: QUELLES SONT LES LIMITES?

Mercredi 21 janvier, 9h à 12h
Distanciel



M^e Sébastien Dorion, avocat associé /
Dunton Rainville avocats et notaires

Dans le cadre du rôle essentiel que les élus jouent au sein d'une municipalité, il arrive que, croyant agir dans l'intérêt de la municipalité, ils s'ingèrent dans les fonctions des employés municipaux. Dans un tel cas, en plus de contrevenir à la loi, ils peuvent ébranler l'administration municipale et engendrer des plaintes. Des lois et des règlements ont donc été adoptés afin de définir le type d'ingérence à éviter et les conséquences à un manquement.

La formation vise à identifier et à circonscrire l'ingérence visée par ces normes légales, le meilleur moyen d'y faire face pour un employé municipal, et rappeler certains concepts afin que chaque participant soit mieux à même de se rappeler les divers rôles attribués aux élus et aux employés municipaux.

Formation reconnue par le Barreau du Québec pour répondre à l'obligation de suivre au moins trois heures en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle au cours d'une période de référence.

FORMATIONS
ACCREDITÉES
PAR

Faculté de
l'apprentissage
continu

Université
de Montréal
et du monde.

0,3 UFC

LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS: LES BONNES PRATIQUES

Mardi 10 février, 10h à 12h
Distanciel

NOUVEAU



M^e Marie-Claude Veilleux, associée /
Cain Lamarre

Suivant les élections du 2 novembre dernier, des milliers de nouveaux élus ont franchi l'entrée de l'hôtel de ville. En prévision d'une modification au règlement qui encadre la rémunération des élus municipaux ou pour un rafraîchissement sur le sujet, cette formation brosse un portrait complet des droits et obligations reliés à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus.

Le règlement précise la rémunération des membres du conseil, les allocations de dépenses et les modalités de remboursement de dépenses. L'allocation de dépenses compense les frais non remboursables liés aux fonctions. Les élus peuvent aussi recevoir des remboursements pour des dépenses autorisées, notamment lors de représentations officielles ou formations. Les municipalités de 20 000 habitants et plus doivent prévoir un budget pour les dépenses de recherche et de soutien. Enfin, des allocations de départ ou de transition peuvent être versées en fin de mandat, selon les règlements municipaux et les années de service. Tout ça et plus encore.

0,7 UFC

LA COLLABORATION ÉLUS-GESTIONNAIRES: UN GAGE DE SUCCÈS POUR TOUS

Mardi 17 février, 9h à 17h
Hôtel Impéria, Boucherville



Hugues Simard, psychologue du travail et des organisations /
Développement Optimum

La gestion municipale n'est pas de tout repos. Entre la pression des élus, les doléances des citoyens et l'application des règles établies, il n'est pas rare que les gestionnaires ne sachent plus où donner de la tête. Dans un contexte où les demandes arrivent de toutes parts, que les réseaux sociaux s'emballent et que les élus s'inquiètent, il arrive souvent que l'émotion l'emporte sur la raison. Comment est-il possible pour un gestionnaire de prendre les bonnes décisions, de savoir quoi prioriser tout en espérant avoir le sentiment du devoir accompli ?

Cette formation offrira aux participants la chance de porter un regard sur leurs pratiques de gestion ainsi que les forces extérieures et intérieures qui les gouvernent. Au cours de cette formation, les participants pourront acquérir des outils et des stratégies permettant de mieux gérer les crises, les demandes contradictoires, les plaintes et les priorités, et des moyens seront aussi proposés afin de préserver la santé psychologique au travail.

La collaboration entre élus et gestionnaires est la seule avenue possible pour une gouvernance agile et responsable.

AFFAIRES JURIDIQUES

PROGRAMME RÉGULIER



FORMATIONS ACCRÉDITÉES PAR

Faculté de l'apprentissage continu

Université de Montréal et du monde.

0,4 UFC

LES ENTENTES DE PROMOTEURS : UTILITÉ ET CARACTÉRISTIQUES

Jeudi 12 février, 8 h 30 à 12 h
Distanciel

NOUVEAU



Mme Philippe Asselin, associé / Morency avocats



M. Patrick Beauchemin, associé / Morency avocats

Dans le milieu municipal, les ententes de principe conclues avec des promoteurs doivent être soigneusement négociées en tenant compte des enjeux juridiques majeurs. Il est essentiel de maîtriser le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, qui encadre le contenu de ces ententes, notamment les obligations des parties et les travaux à réaliser.

Pour optimiser les négociations, les municipalités doivent s'outiller sur la base de conseils pratiques et de stratégies efficaces. Cette formation vise à fournir des pistes de réflexion afin d'éviter certains pièges fréquents, comme des clauses ambiguës ou des engagements mal définis, qui peuvent entraîner des litiges ou nuire à la réalisation des projets.

0,7 UFC

LE RÈGLEMENT DE TAXATION

Mardi 24 février, 9 h à 17 h
Centre des congrès de Saint-Hyacinthe

MISE À JOUR



Mme Marc-André Beaudoin, associé / Tremblay Bois



Marco Pilon, FCPA, OMA, trésorier et directeur des finances / Ville de Vaudreuil-Dorion

Le règlement de taxation est la pierre d'assise de l'exercice des pouvoirs municipaux en matière financière. Cette formation examine les différentes facettes de ce type de règlement du pouvoir de taxation en général, tant du point de vue d'un greffier que de celui d'un trésorier: rédaction, catégories de taxes, variété de taux, tarification, régimes fiscaux particuliers, etc.

Cette formation vous permettra aussi de faire le lien entre les méthodes de tarification et de taxation et la rédaction des règlements imposant ces taxes. Ce qui vous permettra d'obtenir un règlement conforme aux décisions en matière de tarification et de taxation. L'application du règlement sera également abordée: le rôle de perception, les modalités de paiement, la protection juridique de la créance municipale, etc.

0,3 UFC

PROJET DE LOI 39 : IMPORTANTES MODIFICATIONS À LA FISCALITÉ MUNICIPALE QUÉBÉCOISE

Jeudi 26 février, 9 h 30 à 12 h
Distanciel



M. Paul Wayland, associé et directeur / DHC avocats



M. Simon Frenette, associé / DHC avocats

L'important projet de loi 39 sanctionné le 8 décembre 2023 (L.Q. 2023, chapitre 33) comporte plusieurs mesures innovantes dont il faut retenir, entre autres, les nouveaux pouvoirs fiscaux (dont la taxation distincte selon les secteurs, l'élargissement des taux variés de taxation, le rehaussement du taux maximal TVD, la nouvelle taxe sur les logements vacants, la clarification des redevances au développement), les nouveaux pouvoirs d'aide (dont l'étalement des droits de mutation, l'aide aux nouveaux résidents), et ceux en matière d'habitation, et des mesures importantes concernant l'expropriation déguisée... pour ne nommer que ceux-ci.

La formation vise à décortiquer les nouvelles mesures fiscales incluses dans la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

0,3 UFC

TIRER PARTI DES RAPPORTS DE LA COMMISSION POUR RENFORCER LA GESTION ET LA GOVERNANCE MUNICIPALES

Jeudi 12 mars, 9 h à 12 h
Distanciel

NOUVEAU



M. Josée Bernier, avocate à la Vice-présidence à la vérification / Commission municipale du Québec



Catherine Leblanc, directrice en audit à la Vice-présidence à la vérification / Commission municipale du Québec



M. Dave Tremblay, procureur à la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale / Commission municipale du Québec

Les rapports produits par la Vice-présidence à la vérification et la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale de la Commission municipale du Québec offrent une source précieuse d'enseignements pour les municipalités.

Cette formation met en lumière les constats et recommandations issus des audits et des enquêtes menés par la Commission. Les participants y découvriront comment utiliser ces travaux pour améliorer leurs pratiques de gestion, favoriser une gouvernance plus rigoureuse et instaurer une culture organisationnelle axée sur la transparence, l'intégrité et la performance.

0,7 UFC

L'ACQUISITION D'IMMEUBLES PAR LES MUNICIPALITÉS: COMMENT S'Y RETROUVER?

Mardi 21 avril, 9 h à 17 h
Best Western PLUS hôtel Universel, Drummondville



M^e Marc-André Beaudoin,
associé / Tremblay Bois



M^e Michelle Audet-Turmel /
associée / Tremblay Bois

Les lois municipales regorgent de pouvoirs à la disposition des municipalités afin qu'elles puissent acquérir les immeubles dont elles ont besoin pour la réalisation de projets à des fins municipales diverses et variées.

Acquisition de gré à gré, expropriation, réserve pour fins publiques ou droit de préemption, pour n'en nommer que quelques-unes, comptent au nombre des procédures qui s'offrent aux administrations municipales. Cependant, il peut être difficile pour elles d'identifier l'outil le plus approprié pour leurs besoins.

Cette formation, qui est autant d'intérêt pour les municipalités locales que pour les MRC, propose de passer en revue les divers pouvoirs dont disposent les municipalités dans le but d'acquérir des immeubles, afin que le participant dispose d'informations suffisantes pour identifier le bon outil à utiliser, selon les circonstances.

0,7 UFC

LA GOUVERNANCE DE L'INFORMATION DANS LES MUNICIPALITÉS: GARDER LE CONTRÔLE!

Jeudi 23 avril, 9 h à 17 h
Distanciel



Linda Beaupré, BAA, MAP /
Expertise-conseil en gestion
de l'information



Nicolas Larivée, conseiller en
gestion documentaire et
accès à l'information /
Société de transport de Laval

PUBLIC CIBLE / Gestionnaires, professionnels de la gestion de l'information, responsables de la conformité, responsables des technologies, personnes qui s'occupent de la sécurité de l'information et de la protection des informations, ainsi que toute personne intéressée par la gestion efficace de l'information au sein de son organisation.

Conçue pour habiliter les participants à comprendre, mettre en œuvre et optimiser des pratiques de gouvernance robustes, cette formation en gouvernance de l'information (GI) leur permettra de gérer efficacement l'information au sein de leur organisation.

Elle aborde les principes fondamentaux de la gouvernance de l'information, y compris l'importance de la conformité réglementaire et de la sécurité de l'information, en mettant en lumière les risques liés à la confidentialité et à la protection des informations sensibles, favorisant ainsi une culture de responsabilité et de transparence.

0,6 UFC

PROTECTION DES DONNÉES DANS LE MILIEU MUNICIPAL: POUR UNE APPLICATION « SIMPLE ET CLAIRE » DE LA LOI 25 -

Vendredi 29 mai, 9 h à 16 h
Saint-Hyacinthe

NOUVEAU



M^e Antoine Guilmain, associé, co-chef, Groupe national Cybersécurité et protection des données / Gowling WLG

Cinq ans après l'adoption de la Loi 25, et à la suite d'une mise en œuvre parfois ardue, il est temps de prendre du recul pour mieux comprendre le sens et la portée de ses principales exigences — et surtout, la façon de s'y conformer concrètement dans le contexte municipal. Au programme : politiques de confidentialité, gestion des témoins de connexion, évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, ainsi que les autres politiques et procédures à instaurer. Bref, il s'agit de passer de la théorie à la pratique : moins de mots, plus d'actions, pour mieux comprendre et (enfin) apprivoiser cette réforme.

0,7 UFC

LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Mardi 9 juin, 9 h à 17 h
Terrebonne



M^e Yves Chainé, associé /
Bélanger Sauvé



Patrick Quirion, CPA, OMA,
directeur général adjoint et
trésorier / Ville de Sainte-Julie

Cette formation vous permettra d'examiner les lois, les procédures et les considérations reliées aux règlements d'emprunt, autant du point de vue du greffier, que du point de vue du trésorier. Seront présentés les éléments relatifs à la rédaction, aux approbations à obtenir, à la détermination des clauses de taxation, aux décisions financières ainsi qu'aux opérations de financement. Cette formation abordera notamment les facteurs à considérer lors de la détermination des clauses de taxation, tout en faisant le parallèle avec la jurisprudence récente de nos tribunaux dans ce domaine.

À la fin de l'activité, le participant connaîtra les étapes reliées aux règlements d'emprunt, les choix à sa disposition et les éléments à considérer dans l'opération du règlement.

CLÉ MUNICIPALITÉ

clé municipalité
Forfait-formation

La Clé municipalité et la Clé municipalité PERFORMANCE, deux forfaits-formations économiques pour une municipalité bénéficiant déjà de la Politique de tarification.

DÉTAILS EN PAGE 31



1,4 UFC

LE GREFFIER: ACTEUR CLÉ DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Jeudi et vendredi, 11 et 12 juin, 9h à 17h
Auberge Godefroy, Bécancour



M^e André Comeau, associé /
DHC avocats



M^e Alexandre Lacasse, associé /
DHC avocats



M^e Catherine Bouchard, OMA, directrice des affaires juridiques
et secrétaire corporative / Réseau de transport de Longueuil

Cette activité s'adresse particulièrement aux nouveaux greffiers et greffiers adjoints, ainsi qu'aux autres gestionnaires souhaitant mieux comprendre le rôle et les responsabilités du greffier au sein de l'administration municipale.

Au terme de la formation, les participants auront fait un tour d'horizon des devoirs, des obligations et des responsabilités du greffier dans une ville. Les principales tâches qui incombent généralement aux greffiers suivant les différentes lois applicables au domaine municipal ainsi que leur mise en œuvre seront abordées.

0,7 UFC

LA GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS: UN VIRAGE INCONTOURNABLE DANS LES MUNICIPALITÉS D'AUJOURD'HUI

Mercredi 23 septembre, 9h à 17h
Hôtel Impéria, Terrebonne



Linda Beaupré, BAA, MAP /
Expertise-conseil en gestion de l'information

La gestion intégrée des documents (GID) participe à la consolidation du caractère uniforme, commun, standardisé et contrôlé du classement, de la destruction, de l'indexation, de la conservation et de la mise en valeur de l'actif documentaire d'une organisation pour les documents en format analogique ou technologique. Soulignons au passage que la GID est un concept qui englobe la gestion électronique des documents (GED, aussi appelé GDE ou GEID). Elle est sans aucun doute un processus structurant à caractère corporatif, car elle permet à la fois d'uniformiser les pratiques en gestion des documents, de préserver de façon optimale la mémoire corporative et, finalement, de maintenir le capital de connaissance.

0,7 UFC

RÉDACTION EFFICACE D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL: VOLET AVANCÉ ET APPLICATION PRATIQUE

Jeudi 24 septembre, 9h à 17h
Auberge Godefroy, Bécancour



M^e Hélène Dumas-Legendre, avocate et légiste /
Direction des affaires juridiques et de la gouvernance /
Santé Québec

Il est préférable d'avoir d'abord suivi la formation: *Rédiger efficacement un règlement municipal*.

Cette formation doit être abordée comme un laboratoire pratique de dispositions réglementaires. De la réécriture de dispositions déficientes jusqu'à la rédaction d'un règlement entier, les participants auront, du début à la fin, le crayon bien en main. Au terme de la formation, ils se seront familiarisés avec le vocabulaire réglementaire, auront développé des astuces d'efficacité dans la rédaction et auront traduit une politique en texte normatif.

0,2 UFC

LES NOUVEAUTÉS JURISPRUDENTIELLES POUR TOUS

Mercredi 4 novembre, 10h à 12h
Distanciel



M^e Pier-Olivier Fradette,
associé / Lavery



M^e Philippe Asselin, associé /
Morency avocats

La jurisprudence est devenue plus importante au cours des dernières années; probablement en raison des nombreuses nouveautés législatives qui demandent plus d'éclairage interprétatif.

Par ailleurs, les administrations municipales se sont grandement transformées au fil du temps, notamment grâce à une plus grande professionnalisation des différents services; de sorte qu'aujourd'hui s'ajoutent au service du greffe d'autres services intéressés par la jurisprudence, tels que la trésorerie, le service des approvisionnements, la division des ressources humaines et l'urbanisme.

AFFAIRES FINANCIÈRES

PROGRAMME RÉGULIER



0,7 UFC

COMPTABILITÉ ET FINANCES MUNICIPALES 102: MAÎTRISER LES TRANSACTIONS PARTICULIÈRES

Lundi 2 février, 9 h à 17 h
Hôtel Impéria, Boucherville

 Samuel Lamontagne, MBA, CPA, auditeur /
Raymond Chabot Grant Thornton

PUBLIC CIBLE / Trésoriers et gestionnaires financiers bénéficiant de connaissances avancées en matière de comptabilité et de finances municipales.

Le rapport financier est un document officiel important pouvant causer des problématiques lors de sa production. Certains écarts viennent hanter ceux qui préparent les états financiers et après des analyses en profondeur, nous réalisons très souvent que certaines transactions particulières sont à la source même de ces écarts.

Les objectifs sont de présenter les principaux problèmes rencontrés lors de la production des états financiers et de partager quelques trucs permettant d'identifier la source de ces écarts. Cette formation sera l'occasion de faire un retour sur des transactions particulières qui peuvent devenir, si elles ne sont pas comptabilisées adéquatement, une source de débalancement.

0,3 UFC

LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS: LES BONNES PRATIQUES

Mardi 10 février, 10 h à 12 h
Distanciel

 NOUVEAU

 Mme Marie-Claude Veilleux, associée /
Cain Lamarre

Suivant les élections du 2 novembre dernier, des centaines de nouveaux élus ont franchi l'entrée de l'hôtel de ville. En prévision d'une modification au règlement qui encadre la rémunération des élus municipaux ou pour un rafraîchissement sur le sujet, cette formation brosse un portrait complet des droits et obligations reliés à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus.

Le règlement précise la rémunération des membres du conseil, les allocations de dépenses et les modalités de remboursement de dépenses. L'allocation de dépenses compense les frais non remboursables liés aux fonctions. Les élus peuvent aussi recevoir des remboursements pour des dépenses autorisées, notamment lors de représentations officielles ou formations. Les municipalités de 20 000 habitants et plus doivent prévoir un budget pour les dépenses de recherche et de soutien. Enfin, des allocations de départ ou de transition peuvent être versées en fin de mandat, selon les règlements municipaux et les années de service. Tout ça et plus encore.

FORMATIONS ACCRÉDITÉES PAR

Faculté de l'apprentissage continu

Université de Montréal et du monde.

0,3 UFC

APPLICATION DE LA NORME SP 3280 – OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Mercredi 11 février, 10 h à 12 h
Distanciel

 MISE À JOUR

 Clémie St-Pierre, CPA auditrice, associée en services-conseils / Mallette



Sarah Lupien-Désormeaux, CPA auditrice, directrice en services-conseils / Mallette

 Guillaume Tessier, M. Sc., chef de service - Hygiène au travail, Environnement / gbi Services d'ingénierie



Marc-Antoine Blais, CRHA, conseiller en prévention des risques SST / Medial

 Johanne Plante, MBA, CPA, OMA, directrice et trésorière du Service des finances et des technologies de l'information / Ville de Salaberry-de-Valleyfield

PUBLIC CIBLE / Trésoriers et gestionnaires financiers œuvrant dans les municipalités locales, municipalités vales de comté, régies intermunicipales ou à tout autre organisme public devant appliquer la norme SP 3280.

La norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) est applicable pour les exercices débutés à compter du 1^{er} avril 2022. Cette formation a pour objectif d'aider les membres à maîtriser la norme SP 3280 et de leur fournir la méthodologie pour l'appliquer efficacement au sein de leur organisme.

Seront passés en revue les conditions pour comptabiliser une OMHS, le rôle de l'auditeur dans l'application de cette norme, les étapes pour l'adoption de la norme SP 3280, en incluant l'apport d'un expert en évaluation des coûts nécessaires à la comptabilisation des obligations et la présentation du cas d'une ville affichant une réserve ayant été réglée.

LE PARCOURS IDÉAL DE FORMATION À SUIVRE



Différents parcours sont proposés en

matière de formation, que ce soit pour les nouveaux gestionnaires, au greffe, aux finances ou à l'approvisionnement. Ces parcours proposent un cheminement visant l'obtention ou le maintien du titre OMA.

Consultez le site pour tous les détails!



0,7 UFC

FONCTION FINANCE PERFORMANTE

Mercredi 11 mars, 9 h à 17 h
Best Western PLUS hôtel Universel, Drummondville



Pierre Fortin, CPA, associé /
Raymond Chabot Grant Thornton

Cette formation amènera le participant à se questionner sur le positionnement de sa fonction finance quant à son rôle dans l'organisation, son niveau de maturité, ses processus et ses outils. Basée sur les meilleures pratiques, la formation combinera des portions de formation théorique et des périodes de réflexion en atelier de travail.

À la fin de cette formation, le participant aura en main des pistes de réflexion permettant d'enclencher une transformation de la fonction finance et de la positionner comme une fonction créatrice de valeur pour l'organisation municipale.

0,4 UFC

PAIEMENT AUX FOURNISSEURS: UN PANIER D'INFORMATIONS SOUS TOUS SES ANGLES!

Mardi 24 mars, 10 h à 12 h et 13 h à 15 h
Distanciel



Mario Boulianne, CPA, OMA, chef de division –
comptes à payer et assistant-trésorier / Ville de Repentigny

Le monde municipal est régi par un ensemble de lois et de règles qui est parfois très différent des lois et règles régissant l'entreprise privée. Cette formation se veut donc l'occasion, pour les gestionnaires et professionnels du milieu, de prendre connaissance des particularités en matière de paiement aux fournisseurs par une municipalité.

À la suite de cette activité, chaque intervenant sera en mesure de comprendre l'encadrement législatif et les relations avec les entités gouvernementales qui ont un impact sur l'activité des comptes à payer. Le participant aura aussi l'occasion de se familiariser avec certains remboursements possibles en lien avec des dépenses spécifiques.

1,4 UFC

TPS-TVQ : VERS UNE GESTION EFFICACE

Mercredi et jeudi, 1^{er} et 2 avril, 9 h à 17 h
Longueuil



Guylaine Dallaire,
CPA, M. Fisc. / Raymond Chabot
Grant Thornton



Chantal Dufort, directrice
principale, avocate, D. Fisc. /
Raymond Chabot
Grant Thornton

À la fin de cette activité, le participant maîtrisera les règles et les principes permettant de maximiser les remboursements de taxes de la Municipalité. Il aura de plus approfondi ses connaissances en ce qui a trait à l'application de la TPS et de la TVQ aux diverses activités municipales et sera sensibilisé aux règles complexes touchant les diverses transactions d'une municipalité.

0,6 UFC

POUVOIRS GÉNÉRAUX DE TAXATION ET REDEVANCES: CERTAINES MUNICIPALITÉS ONT OSÉ, ET VOUS?

Jeudi 16 avril, 9 h à 16 h
Hôtel Rimouski et centre des congrès, Rimouski
EN RÉGION



M. François Bouchard,
avocat, M.A., M. Env.



Nicolas Plante, MGP, PMP,
associé, conseil en
management / Raymond
Chabot Grant Thornton

Auparavant: *Comment profiter pleinement des nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances?*

Depuis que le gouvernement du Québec a édicté la mise en place d'un pouvoir général de taxation municipale et de redevances, les municipalités, après quelques pas très prudents, découvrent de plus en plus l'intérêt de s'y aventurer.

Voyons ensemble les diverses alternatives qui s'offrent aux municipalités et les expériences tentées.

0,7 UFC

TPS-TVQ : TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mardi 28 avril, 9 h à 17 h
Terrebonne



Guylaine Dallaire,
CPA, M. Fisc. / Raymond Chabot
Grant Thornton



Chantal Dufort, directrice
principale, avocate, D. Fisc. /
Raymond Chabot
Grant Thornton

Les transactions immobilières faites par les municipalités sont soumises à des règles complexes en matière de TPS et de TVQ. Cette activité de formation permettra aux participants de mieux comprendre les différents principes applicables selon qu'il s'agisse d'une vente, d'un achat, d'un échange, d'une expropriation, d'une vente pour non-paiement de taxes, etc.

0,7 UFC

LA MAÎTRISE DU PROCESSUS DE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Mercredi 6 mai, 9 h à 17 h
Hôtel Impéria, Boucherville



Marco Pilon, FCPA, OMA,
trésorier et directeur
des finances /
Ville de Vaudreuil-Dorion



Serge Courchesne, CPA, OMA /
Consultant et retraité de la Ville
de Sainte-Catherine

La préparation budgétaire et le programme triennal d'immobilisations (PTI) comportent plusieurs défis. On pense notamment à la planification, à la logistique, à la recherche de solutions financières, à l'analyse de l'économie et des tendances du marché, au suivi des modifications apportées par le gouvernement (pacte fiscal, règles de comptabilisation, programmes de subvention), sans oublier la présentation aux élus.

Les formateurs exploreront certains outils et façons de faire afin de proposer aux gestionnaires et aux professionnels de la direction des finances d'autres possibilités à leurs pratiques actuelles. Cette formation se veut un partage de connaissances et d'expériences sur de grandes questions concernant le budget et le PTI.

0,3 UFC

RISQUES FINANCIERS ASSOCIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ÊTES-VOUS PRÊTS ? — VOLET 1: NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Jeudi 14 mai, 9 h à 12 h
Distanciel



Raoul Cyr, CPA /
Expert-conseil dans la finance et la finance durable
pour le secteur public et municipal

PUBLIC CIBLE / La formation s'adresse aux trésoriers, aux directeurs généraux et à tous les gestionnaires préoccupés par les effets néfastes des changements climatiques sur la population et les finances municipales.

Votre organisation municipale est-elle prête à faire face aux aléas climatiques ? Les dix prochaines années sont cruciales pour réduire notre empreinte carbone. De plus, l'adaptation aux risques des crues, des pluies abondantes, des tempêtes destructrices, des augmentations de température moyenne, des vagues de chaleur et de sécheresses est nécessaire afin d'atténuer leurs impacts dévastateurs sur nos milieux et nos populations.

Tendances de climat passées, scénarios climatiques, mesures d'adaptation et de réduction pour réaliser la transition écologique sont autant d'aspects que le formateur abordera afin d'illustrer l'urgence d'agir et la nécessité de rechercher l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour compléter vos connaissances, il est recommandé de vous inscrire au volet 2: divulgation de l'information financière climatique.

0,3 UFC

RISQUES FINANCIERS ASSOCIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ÊTES-VOUS PRÊTS ? — VOLET 2: DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE CLIMATIQUE

Jeudi 28 mai, 9 h à 12 h
Distanciel



Raoul Cyr, CPA /
Expert-conseil dans la finance et la finance durable
pour le secteur public et municipal

Cette formation est la suite du volet 1: notions élémentaires des changements climatiques. Elle s'adresse aux trésoriers et aux directeurs généraux ainsi qu'à tous gestionnaires préoccupés par les effets néfastes des changements climatiques sur la population et les finances municipales.

Cette formation a pour objectif d'outiller les municipalités afin de suivre leurs actions climatiques mises en place, autant au niveau de la gestion municipale que des impacts sur leurs finances. Pour s'adapter aux changements climatiques, les municipalités devront changer leurs façons de faire ce qui occasionnera diverses conséquences: coûts supplémentaires, changements aux plans stratégiques ou d'exploitation, création de nouvelles occasions, etc.

Le cadre TCFD, le budget climat (durable), les actifs naturels, les nouvelles normes comptables IFRS S1 (obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité) et IFRS S2 (informations à fournir en lien avec les changements climatiques) sont autant de méthodologies ou d'outils qui permettront de favoriser la prise en compte et l'intégration des opportunités et des risques financiers liés aux changements climatiques dans les entreprises financières et non financières. Étant au premier rang des intervenants lors des événements climatiques, les municipalités devront aussi intégrer ces nouveaux concepts dans leur modèle économique municipal afin de réduire les impacts de ceux-ci sur leurs finances.

Aussi, le formateur abordera l'importance pour une municipalité de se doter d'un test climat dans l'évaluation d'un projet afin d'atteindre la carboneutralité.

Enfin sera abordée l'importance de mesurer les actifs naturels locaux et mieux encadrer leur gestion dans une perspective de mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques.

0,7 UFC

LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Mardi 9 juin, 9 h à 17 h
Terrebonne



Mme Yves Chainé, associé /
Bélanger Sauvé



Patrick Quirion, CPA, OMA,
directeur général adjoint et
trésorier / Ville de Sainte-Julie

Cette formation vous permettra d'examiner les lois, les procédures et les considérations reliées aux règlements d'emprunt, autant du point de vue du greffier, que du point de vue du trésorier. Seront présentés les éléments relatifs à la rédaction, aux approbations à obtenir, à la détermination des clauses de taxation, aux décisions financières ainsi qu'aux opérations de financement. Cette formation abordera notamment les facteurs à considérer lors de la détermination des clauses de taxation, tout en faisant le parallèle avec la jurisprudence récente de nos tribunaux dans ce domaine.

À la fin de l'activité, le participant connaîtra les étapes reliées aux règlements d'emprunt, les choix à sa disposition et les éléments à considérer dans l'opération du règlement.

1,4 UFC

COMPTABILITÉ ET FINANCES MUNICIPALES 101: ÉCRITURES ET ASPECTS PRATIQUES

Jeudi et vendredi, 18 et 19 juin, 9 h à 17 h
Hôtel Impéria, Saint-Eustache



Jean-Yves Trottier, CPA, M.Sc.,
associé, certification /
Raymond Chabot Grant Thornton

PUBLIC CIBLE / Trésoriers, gestionnaires et personnel comptable concernés par les opérations comptables et financières au sein d'un organisme municipal. Nécessite une maîtrise des concepts de base en matière de comptabilité et de finances municipales.

Cette formation s'adresse aux gestionnaires ainsi qu'aux professionnels qui souhaitent se familiariser avec la comptabilité municipale. Muni d'une base en comptabilité, le participant approfondira ses connaissances dans ce secteur en comptabilisant des transactions de base et en analysant les impacts des activités comptables quotidiennes sur le rapport financier de l'organisme municipal.

Le formateur fera notamment une présentation des principales pages du rapport financier pour acquérir une connaissance de base, ainsi que la présentation des écritures comptables requises dans différentes situations touchant les revenus, les charges, les excédents accumulés, les activités d'investissement et les postes de l'état de la situation financière, dont les immobilisations et la dette à long terme.

0,7 UFC

MAÎTRISER LE CALENDRIER ANNUEL DU TRÉSORIER

Mardi 29 septembre, 9 h à 17 h
Hôtel Impéria, Boucherville



Patrick Quirion, CPA, OMA,
directeur général adjoint et trésorier /
Ville de Sainte-Julie

Le trésorier doit, au cours d'un cycle complet, connaître, comprendre et planifier une somme de travail qui doit tenir compte des lois, des principes comptables, des documents et des techniques variées et nombreuses.

Préparée par un trésorier d'expérience, cette formation propose de suivre un cheminement critique de toutes les actions prescrites dans le calendrier annuel du trésorier à l'intérieur d'une approche pratique. L'activité permettra aux participants de comprendre la relation entre toutes ces étapes et ainsi de mieux planifier chacune de leurs responsabilités selon le calendrier annuel et ce, de la préparation budgétaire jusqu'à la période postbudgétaire.

Au terme de l'activité, les participants auront approfondi les paramètres de la préparation budgétaire et maîtriseront les différentes obligations et les suivis à mettre en œuvre tout au long de l'année financière en plus d'assimiler les préparatifs et les actions à compléter en période postbudgétaire. La relation sera faite entre ces actions et les lois pertinentes.

0,7 UFC

INTRODUCTION AUX FINANCES MUNICIPALES

Mardi 24 novembre, 9 h à 17 h
Centre des congrès de Saint-Hyacinthe



Kathy Paré, CPA, auditrice /
Raymond Chabot Grant Thornton

PUBLIC CIBLE / Directeurs généraux, greffiers, nouveaux trésoriers ou gestionnaires souhaitant s'approprier l'environnement global en matière de finances municipales.

Un éventail de lois et de principes comptables parfois très différents de ceux du domaine de l'entreprise privée gouvernent le monde municipal. Cette formation se veut donc l'occasion, pour les gestionnaires et les professionnels du milieu municipal, de prendre connaissance des principes comptables qui régissent leur domaine tout en faisant le lien avec l'environnement légal qui l'entoure.

À la suite de cette formation, le participant sera notamment en mesure de comprendre le fonctionnement d'un organisme municipal et d'évaluer l'impact de l'environnement légal sur la situation financière de celui-ci. Il aura aussi l'occasion de se familiariser avec les principes comptables qui gouvernent la présentation financière de ce type d'organisme.

FISCALITÉ, ÉVALUATION FONCIÈRE, TAXATION

PROGRAMME RÉGULIER



0,3 UFC

APPLICATION PRATIQUE DES RÈGLES DE FIXATION DES TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Jeudi 5 février, 9 h à 12 h

Distanciel



Nicolas Plante, MGP, PMP, associé, conseil en management /
Raymond Chabot Grant Thornton

Cette formation permettra aux participants de mieux comprendre les règles de fixation des taux de taxes foncières et de partager des exemples d'application de ces règles au sein de différentes municipalités québécoises.

0,7 UFC

LE RÈGLEMENT DE TAXATION

Mardi 24 février, 9 h à 17 h

Centre des congrès de Saint-Hyacinthe

MISE
À JOUR



M^e Marc-André Beaudoin,
associé / Tremblay Bois



Marco Pilon, FCPA, OMA,
trésorier et directeur
des finances /
Ville de Vaudreuil-Dorion

Le règlement de taxation est la pierre d'assise de l'exercice des pouvoirs municipaux en matière financière. Cette formation examine les différentes facettes de ce type de règlement du pouvoir de taxation en général, tant du point de vue d'un greffier que de celui d'un trésorier: rédaction, catégories de taxes, variété de taux, tarification, régimes fiscaux particuliers, etc.

Cette formation vous permettra aussi de faire le lien entre les méthodes de tarification et de taxation et la rédaction des règlements imposant ces taxes. Ce qui vous permettra d'obtenir un règlement conforme aux décisions en matière de tarification et de taxation. L'application du règlement sera également abordée: le rôle de perception, les modalités de paiement, la protection juridique de la créance municipale, etc.

0,7 UFC

LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES ET LA VENTE POUR TAXES

Mardi 17 mars, 9 h à 17 h

Centre d'événements et de congrès interactifs (CECI), Trois-Rivières



M^e Yves Boudreault /
Tremblay Bois

Le recouvrement des taxes municipales est une problématique toute particulière où l'observance des règles spécifiques abonde. Cette formation vise, dans un premier temps, à rappeler la nature particulière des créances municipales et les diverses difficultés qui peuvent survenir quant à leur perception. Dans un deuxième temps, les principaux modes de recouvrement seront exposés, plus particulièrement en ce qui concerne la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes, selon qu'elle est faite par une municipalité ou une MRC.

En plus des principes établis par la loi et la jurisprudence, plusieurs exemples concrets seront discutés. Seront aussi présentés, une série de modèles et d'indications quant aux avis à préparer, aux délais à respecter et à la méthodologie à suivre en regard des diverses notions traitées et, notamment, dans le cadre de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes.

0,7 UFC

FISCALITÉ MUNICIPALE: PRINCIPES JURIDIQUES

Jeudi 26 mars, 9 h à 17 h

Holiday Inn Montréal-Longueuil, Longueuil



M^e Simon Frenette, associé /
DHC avocats

Cette activité de perfectionnement a pour but d'expliquer les principes juridiques de base de la fiscalité municipale.

À la fin de la formation, les participants seront en mesure d'identifier les instruments de planification et de contrôle financier des municipalités, de même que les instruments obligatoires d'information financière. Ils pourront aussi distinguer les dispositions législatives et fiscales inhérentes à l'évaluation, à la taxation et au recouvrement et mieux comprendre les grands principes légaux régissant le pouvoir de dépenser des municipalités.

0,7 UFC

LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES: PRINCIPES JURIDIQUES ET APPLICATION AUX TRANSFERTS IMMOBILIERS LES PLUS COURANTS

Mercredi 22 avril, 9h à 17h

Holiday Inn Montréal-Longueuil, Longueuil



Mme Mireille Lemay /
Tremblay Bois



Anne-Paule Richard, B. Sc.
Comptable / Consultante

Destinée aux gestionnaires municipaux appelés à intervenir dans la perception des droits sur les mutations immobilières, la formation présente l'historique, la structure de la loi et les principes d'interprétation avant d'aborder les règles d'assujettissement et la procédure de perception des droits sur les mutations dans les cas de transferts les plus courants.

Des exercices tirés de la pratique des formatrices permettront aux participants de développer leur capacité d'analyse des actes de transfert de manière à cibler l'information pertinente et à l'appliquer au calcul des droits de mutation ou, le cas échéant, à l'application des droits supplétifs.

Les formatrices partageront leurs expériences et techniques de travail pour appuyer les démarches d'analyse des participants et leur permettre de développer les meilleures pratiques.

0,7 UFC

LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES: TRANSFERTS PARTICULIERS ET EXONÉRATIONS

Jeudi 23 avril, 9h à 17h

Holiday Inn Montréal-Longueuil, Longueuil



Mme Mireille Lemay /
Tremblay Bois



Anne-Paule Richard, B. Sc.
Comptable / Consultante

Destinée aux gestionnaires municipaux appelés à intervenir dans la perception des droits sur les mutations immobilières, la formation vise à permettre aux participants d'approfondir leurs connaissances en ce qui concerne les transferts particuliers et les exonérations prévues à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Des exercices tirés de la pratique des formatrices et des références jurisprudentielles permettront aux participants de recueillir et d'analyser les informations utiles pour vérifier l'application des différentes exonérations prévues à la loi et leurs composantes.

0,7 UFC

GESTION DE LA PAIE ET FISCALITÉ DE LA RÉMUNÉRATION: MAÎTRISER LES ENJEUX

Jeudi 4 juin, 9h à 17h

Saint-Hyacinthe

NOUVEAU



Marie-Ève Dubuc, LL.B., MBA, associée / MNP

Dans le milieu municipal, la distinction entre travailleur autonome et employé est essentielle pour déterminer les obligations fiscales et administratives. Les municipalités doivent notamment respecter les règles liées aux feuillets T4A et aux avantages imposables. L'utilisation d'automobiles, les frais de déplacement, repas, vêtements, cadeaux et autres avantages comme les téléphones ou assurances sont encadrés.

Des dispositions particulières s'appliquent aux juges municipaux, aux travailleurs électoraux et aux volontaires. Les allocations de retraite et de déplacement sont aussi réglementées, notamment pour les membres de MRC ou d'organismes municipaux. Une bonne compréhension de ces règles assure une gestion conforme et équitable. Cette formation vise à brosser un tableau complet des éléments dont il faut tenir compte.

NÉTIQUETTE DE LA FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE

5 BONNES PRATIQUES

- Connectez-vous 15 minutes à l'avance pour prévenir les problèmes technologiques de dernière minute.
- Utiliser des écouteurs avec micro pour éviter la pollution sonore.
- Ouvrez votre caméra le plus souvent possible et attendez votre droit de parole pour ouvrir votre micro.
- Consacrez votre attention à la formation et au formateur qui souhaite mieux vous outiller.
- Participez aux échanges en levant la main ou en utilisant le clavardage pour intervenir ou poser des questions.



GESTION CONTRACTUELLE ET APPROVISIONNEMENT

PROGRAMME RÉGULIER



0,6 UFC

LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX: ADAPTER LA PRATIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE AU NOUVEAU CADRE JURIDIQUE

Mardi 20 janvier, 9 h à 16 h
Best Western Plus Hôtel Universel,
Drummondville

Mercredi 25 février, 9 h à 16 h
Auberge Godefroy,
Bécancour

NOUVEAU



Mme Pier-Olivier Fradette,
associé / Lavery

Attendue depuis longtemps, la Loi sur les contrats des organismes municipaux rassemble en une seule loi les dispositions de gestion contractuelle de tous les organismes municipaux et abroge celles des lois municipales telles que la Loi sur les cités et villes, le Code municipal et la Loi sur les sociétés de transport en commun. Elle devient le cadre juridique principal de tous les organismes municipaux en matière de gestion contractuelle.

Le gestionnaire municipal doit connaître sa structure, les changements qu'elle apporte dans la pratique de la gestion contractuelle et apprendre à naviguer dans ses dispositions. Cette formation donnera au participant les moyens nécessaires pour être prêt à faire la transition vers le nouveau cadre juridique.

0,3 UFC

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA JURISPRUDENCE RÉCENTE EN MATIÈRE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC INCLUANT LES PLUS RÉCENTES DÉCISIONS

Mardi 27 janvier, 9 h à 12 h
Distanciel



Mme Jean-Benoît Pouliot, associé /
Langlois avocats

Le formateur fera une revue des décisions rendues au cours des dernières années ainsi que les plus récentes en matière d'appel d'offres public par les tribunaux québécois. Ce survol permettra d'aborder plusieurs sujets importants pour les municipalités :

- L'accès à l'information : contenu d'une soumission
- L'utilisation de la clause de réserve
- La vérification de la conformité d'une soumission
- La modification du contrat
- Les expériences antérieures
- Le droit de cibler un produit
- La licence d'entrepreneur
- Les autres incontournables

0,3 UFC

0,3 UFC

LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX: MODERNISATION DU CADRE JURIDIQUE

Mercredi 4 février, 9 h à 12 h
Distanciel



Mme Pier-Olivier Fradette,
associé / Lavery

Le projet de loi 79 a été adopté par l'Assemblée nationale le 25 mars 2025. Il édicte la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) qui rassemble les dispositions de gestion contractuelle des organismes municipaux actuellement dispersées dans cinq lois différentes. La loi représente également une avancée pour les municipalités, leur permettant de gagner en agilité tout en allégeant certaines démarches pour en faciliter la mise en œuvre ou les rendre plus attractives.

Bien que la LCOM maintienne la plupart des principes juridiques, pouvoirs et mécanismes de gestion contractuelle existant dans les lois municipales, de nombreuses nouveautés ont été ajoutées et plusieurs dispositions seront précisées par règlement du Gouvernement.

En somme, cette formation présentera les faits saillants de la LCOM et sa structure tout en mettant en surbrillance les innovations ainsi que quelques angles morts qu'elle contient.

0,7 UFC

APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX: LES BONNES PRATIQUES, LES ZONES GRISES ET LES ERREURS À ÉVITER

Jeudi 19 février, 9 h à 17 h
Best Western Plus Hôtel Universel, Drummondville



Mme Julie Perreault, LL.B., LL.M., D.D.N. /
Notaire et conseillère juridique

La multiplication des règles en matière d'appel d'offres municipal rend le travail quotidien d'un responsable de la gestion contractuelle de plus en plus ardu et soulève de nombreux questionnements, problèmes et défis, et ce, de l'étape de la rédaction jusqu'à l'octroi du contrat.

Cette formation vise à mieux outiller les municipalités quant aux bonnes pratiques à adopter lors d'un appel d'offres, à cibler les zones grises et les erreurs à éviter lors du processus menant à l'adjudication d'un contrat. Il s'agit d'une formation pratique offrant des exemples de cas concrets, vécus par différents organismes municipaux, analysés d'un point de vue juridique à la lumière de la jurisprudence et des décisions de l'Autorité des marchés publics (AMP).

FORMATIONS
ACCREDITÉES
PAR

Faculté de
l'apprentissage
continu

Université
de Montréal
et du monde.

0,7 UFC

LE CONTENU ET LA RÉDACTION DES DOCUMENTS D'APPELS D'OFFRES: OPTIMISEZ VOS PRATIQUES

Mardi et mercredi 10 et 11 mars, 13 h à 16 h 30
Distanciel



Mme Marilyse Racicot/
Racicot Chandonnet



Mme Justine Provencher, cheffe
de division – Affaires juridiques
/ Ville de Drummondville

Afin de prévenir et de mieux gérer les conflits qui peuvent survenir tant avec les entrepreneurs, les prestataires de biens et de services qu'avec les professionnels, il est nécessaire que les contrats par appel d'offres soient bien rédigés. Cette formation vise à fournir des conseils et des exemples concrets de clauses importantes et reconnues par la jurisprudence rendue en la matière. Il s'agit d'une formation pratique et interactive concernant la rédaction de contrats par appel d'offres pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens et services, les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux.

Cette formation a pour objectif d'outiller les intervenants municipaux, plus particulièrement le service des affaires juridiques, du greffe, de l'approvisionnement, de la gestion contractuelle et de l'ingénierie, afin d'améliorer la rédaction de leurs documents d'appels d'offres, d'orienter le choix des clauses et de prévenir les ambiguïtés et difficultés d'interprétation associées à une rédaction qui présente des lacunes.

1,4 UFC

LES NOTIONS DE BASE EN APPROVISIONNEMENT MUNICIPAL - VOLET 1: INTRODUCTION, APPLICATION ET ASPECTS PRATIQUES

Mardi et mercredi 31 mars et 1^{er} avril, 9 h à 17 h
Centre des congrès de Saint-Hyacinthe

NOUVELLE
FORMULE
2 JOURS



Isabelle Lazure, OMA,
directrice du Service des
approvisionnements /
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu



Steve-Éric Picard, OMA,
chef de division –
Services à la communauté
et corporatifs, Direction
de l'approvisionnement /
Ville de Longueuil

Au cours des dernières années, les règles régissant la gestion contractuelle dans le milieu municipal ont changé considérablement et des nouveautés ont émergées avec l'adoption du PL 79. La multiplication de ces nouvelles exigences a contribué à complexifier le rôle du gestionnaire de l'approvisionnement municipal.

Dans ce contexte, la connaissance et la maîtrise des principes et des règles en matière de gestion contractuelle sont indispensables. Agissant à titre de gestionnaire d'approvisionnement dans le milieu municipal depuis plusieurs années, les formateurs présenteront des outils de gestion qu'ils ont mis en place au fil du temps afin que les gestionnaires puissent s'en inspirer et les utiliser dans leur municipalité.

0,6 UFC

LA REDDITION DE COMPTES – DÉMYSTIFIER NOS OBLIGATIONS, QUOI, QUAND ET COMMENT?

Mercredi 29 avril, 9 h à 16 h
Longueuil



Isabelle Benoît, B.A.A., OMA,
directrice du Service des approvisionnements / Ville de Saint-Jérôme

PUBLIC CIBLE / Tous les gestionnaires de contrats publics, les responsables de l'approvisionnement, les approvisionneurs, les élus municipaux, les directeurs généraux.

Tous les organismes municipaux ont des enjeux liés à la reddition de comptes. Ces enjeux sont de plusieurs natures: la responsabilité de la réalisation de la reddition de comptes, la transparence requise pour la réaliser, la reconnaissance des limites de la reddition de comptes. Bref, la reddition de comptes en matière de contrats publics peut donner bien des maux de tête. Cette formation vise à clarifier, les obligations des municipalités quant à la reddition de comptes visant les contrats.

HÉBERGEMENT

Réservez votre hébergement au Sheraton Saint-Hyacinthe Hôtel en bénéficiant du tarif préférentiel de 249 \$ plus les taxes applicables par nuit déjeuner non inclus - Dernier jour pour réserver : dimanche 1^{er} mars 2026.

Il est possible de réserver, [via ce lien](#)

Réservez votre tarif de groupe pour COMAQ que pour la nuit du 31 mars 2026. Si vous désirez bénéficier du tarif préférentiel pour réserver votre chambre avant ou après ces dates, communiquez uniquement par téléphone en composant le 450-250-5555. Aucune annulation de chambre ne sera acceptée à moins de 48 heures de la date d'arrivée.

0,3 UFC

DEVIS DE PERFORMANCE ET PROCESSUS D'ÉQUIVALENCE : COMMENT S'Y RETROUVER?

Mercredi 6 mai, 9 h 30 à 12 h
Distanciel

NOUVEAU



M^e Sébastien Laprise, associé /
Langlois avocats

Le 19 avril 2018, entrat en vigueur le projet de Loi 155 qui a introduit notamment l'article 573.10.14 à la Loi sur les cités et villes, modification qui donne suite à l'une des recommandations no 5 de la Commission Charbonneau. Cette disposition ne permettait plus aux organismes municipaux d'exercer un choix à la faveur d'une marque particulière dans le cadre d'un appel d'offres; l'ouverture à la concurrence, sans restriction, devait avoir préséance. Toutefois, les acteurs de la gestion contractuelle ont mis du temps à réaliser pleinement les incidences de celle-ci. Elle se heurte aux pratiques bien ancrées. Encore aujourd'hui, certaines personnes impliquées dans la définition du besoin ignorent son existence.

La formation traitera de la portée de cette obligation et des enjeux qu'elle soulève.

0,7 UFC

LA PROCÉDURE OUVERTE AVEC SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION ET LE RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION DANS L'ÉVALUATION QUALITATIVE DES OFFRES

Mardi 6 octobre, 9 h à 17 h
Hôtel Impéria, Terrebonne



Vincent Vu, directeur – Direction de l'approvisionnement
et de la gestion immobilière / Ville de Lévis

Cette formation sera abordée en deux parties. La première vise à étudier en profondeur le cadre juridique de ce type particulier de procédure ouverte avec système de pondération et d'évaluation des offres. Des sujets tels que la notion de service professionnel, les contrats mixtes, la procédure générale, la constitution et le rôle du comité de sélection et la détermination des critères d'évaluation seront abordés. De plus, seront traités les procédures ouvertes suivant un système d'évaluation globale des critères (art.54) incluant l'évaluation avec discussions et négociations (art.57), qui se distinguent à certains égards des procédures ouvertes suivant un système de connaissance différée du prix (art.66). Le formateur expliquera dans quel contexte, il peut être recommandé d'utiliser ces types de procédures ouvertes qui, outre le prix, permettent d'évaluer et de pondérer la qualité des services ou des produits offerts et ce, en fonction de la «formule prix» utilisée.

En seconde partie, une revue complète des aspects juridiques rattachés aux éléments d'application pratique relatifs au processus d'attribution des contrats avec systèmes de pondération et d'évaluation des offres sera présentée, à partir de différents exercices. Le formateur abordera notamment la composition du comité de sélection, le choix et le rôle des membres, le rôle et les responsabilités du secrétaire, le fonctionnement du comité, la rédaction du rapport, le suivi auprès des soumissionnaires et enfin, les pièges à éviter et quelques conseils concernant les bonnes pratiques.

0,7 UFC

ASSURANCES, CAUTIONNEMENTS ET PÉNALITÉS

Mardi 3 novembre, 9 h à 17 h
Hôtel Quality Inn & Suites, Lévis



Marie-Michèle Boudrias, directrice de division –
Division des acquisitions des infrastructures et des projets industriels /
Ville de Québec

Les projets de construction ont différentes formes et différents ordres de grandeur, mais dans tous les cas, il existe un risque de responsabilité continue et un risque de pertes ou de dommages relatifs au projet lui-même.

Lors de l'élaboration des cahiers de charges pour les projets de construction, les officiers municipaux ont la responsabilité de s'assurer que les diverses clauses qu'ils y intègrent couvrent l'ensemble des risques que les municipalités encourrent lors de l'exécution de ces contrats. Ils doivent entre autres choses explorer les possibilités des diverses couvertures d'assurances et de garanties de soumission et d'exécution offertes sur le marché de même que leur nécessité, et ce, en fonction de la nature et de la valeur des contrats. L'introduction de clauses de pénalités financières est aussi à envisager pour mitiger les risques des projets.

Le contenu de ces incontournables clauses et de leurs impacts devrait permettre aux officiers municipaux de se familiariser avec le langage de la gestion des risques et des assurances dans le contexte parfois complexe des réalités du monde municipal en cette matière.

0,7 UFC

LES NOTIONS EN APPROVISIONNEMENT MUNICIPAL – VOLET 2: APPLICATION ET ASPECTS PRATIQUES

Mardi 1^{er} décembre, 9 h à 17 h
Hôtel Holiday Inn, Longueuil



Mélanie Normandin, OMA,
directrice – Direction de
l'approvisionnement /
Ville de Longueuil



Jacques Babin, OMA,
chef de division – Division
des acquisitions, Direction
de l'approvisionnement /
Ville de Longueuil

Cette formation vient approfondir quelques notions de base présentées dans la première formation, avec une approche plus stratégique. Avec l'arrivée de l'Autorité des marchés publics, les municipalités ont avantage à améliorer la veille de marché lors d'un processus d'acquisition. Plusieurs pistes de réflexion seront explorées durant la formation.

Pour bien les illustrer, des exemples basés sur le traitement des plaintes du bureau d'inspection (BIG) de la Ville de Montréal seront présentés. De plus, le cadre législatif actuel offre plusieurs approches stratégiques d'appels d'offres qui sont souvent méconnues et surtout sous-utilisées par les municipalités. Ces différentes options seront explorées afin d'aider les spécialistes de la gestion contractuelle à les intégrer dans leurs analyses stratégiques.



Merci de nous choisir pour le développement de vos compétences.

Fort d'un franc succès renouvelé auprès des personnes participantes depuis plus de 20 ans, l'École des dirigeantes et dirigeants ainsi que la communauté pédagogique de HEC Montréal sont fiers de poursuivre ce partenariat structurant avec la COMAQ.

L'École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal vous offre des formations adaptées au milieu municipal avec les meilleures connaissances sur le marché, prodiguées par des membres du corps professoral et des praticiennes et praticiens de renommée mondiale.

Nous continuons ainsi notre mission d'accompagner la croissance des municipalités du Québec.

Des formations de classe mondiale

1^{re} AU CANADA | **30^e** AU MONDE | **FT** FINANCIAL TIMES | PALMARÈS EXECUTIVE EDUCATION 2025

Nos programmes se retrouvent au 30^e rang mondial du palmarès Executive Education 2025 du Financial Times.



Notre rôle actif au sein d'UNICON, qui compte 123 membres internationaux, nous donne accès à un réseau exclusif de partenaires parmi les meilleures universités.



HEC Montréal est la 1^{re} école nord-américaine à avoir obtenu les 3 plus importants agréments universitaires, un gage de qualité supérieure de son enseignement et de sa recherche.

Merci encore de votre confiance!



FORMATIONS

Attestations accréditées par HEC MONTRÉAL

LEADERSHIP PERFORMANCE EFFICACITÉ

AUGMENTEZ VOS HABILETÉS DE DIRIGEANT



En partenariat avec l'École des dirigeants HEC Montréal, la COMAQ vous propose des attestations de haut niveau, adaptées à la réalité municipale et prodiguées par des professeurs et praticiens chevronnés d'une école de renommée internationale.

**DES ATTESTATIONS QUI CONTRIBUERONT AU SUCCÈS
DE VOTRE ORGANISATION AINSI QU'AU VÔTRE!**

Attestation en gestion de la performance municipale

Attestation en direction de personnes et développement de la relève

Attestation en leadership communicationnel et habiletés politiques

Attestation en gestion efficace de situation de crise

En cette ère de données de plus en plus numériques et interconnectées, les experts l'affirment : la question n'est pas de savoir si une situation indésirable arrivera, mais bien quand elle arrivera. Apprenez à protéger vos données, à communiquer, gérer et mobiliser vos troupes en situation de crise.

PLACES LIMITÉES

INFORMEZ-VOUS MAINTENANT :
info@comaq.qc.ca | 418 527-1231

comaq.qc.ca

GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE

PROGRAMME D'ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE



0,7 UFC

LA GESTION STRATÉGIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS

Mardi 3 février, 9 h à 17 h
Laval



Raymonde Lévesque /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Les gestionnaires en milieu municipal sont familiers avec le processus de planification triennale. Dans un contexte de rareté de ressources, d'encadrement serré de leurs activités et des résultats, et d'exigences accrues de la part des citoyens, les municipalités sont portées par des obligations de planification, mais également, et ce de plus en plus, par des impératifs de développement. Le processus de planification des ressources et des activités apparaît alors nécessaire, mais non suffisant pour assurer la viabilité de la Municipalité.

Une réflexion de nature stratégique est susceptible d'apporter une perspective utile et complémentaire aux dirigeants désireux de positionner favorablement leur municipalité dans le contexte des défis et enjeux actuels liés au développement.

0,7 UFC

TABLEAU DE BORD: COMMENT L'ÉLABORER ET L'ALIMENTER

Mercredi, 15 avril, 9 h à 17 h
Hôtel Impéria, Terrebonne



Eduardo Schiehll /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Essentielle à la survie de toutes organisations, la création de valeur repose sur leur capacité à gérer de façon stratégique leur performance, c'est-à-dire de mesurer ce qui est important pour l'atteinte d'objectifs stratégiques, opérationnels et financiers.

Il devient donc primordial pour celles-ci de prendre en compte leurs objectifs stratégiques dans leur conception de systèmes de contrôle de gestion et, plus précisément, de mesure de la performance organisationnelle.

Le tableau de bord est l'outil par excellence pour comprendre, communiquer et visualiser la stratégie comme une chaîne de cause à effet entre objectifs stratégiques, opérationnels et financiers.

DIRECTION DE PERSONNES ET DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE

PROGRAMME D'ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE



0,7 UFC

DEVENIR UNE ORGANISATION APPRENANTE

Jeudi 19 mars, 9 h à 17 h
Trois-Rivières



Sophie Lemieux /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Ces dernières années, les municipalités ont connu une multitude de changements auxquels elles doivent s'adapter. À l'instar d'autres organisations, elles sont aussi confrontées au défi de préparer la relève. Cette préparation de la relève passe, entre autres, par la capacité d'une organisation à être apprenante et à offrir à ses employés un environnement stimulant à leur apprentissage continu.

Face à ces nouveaux enjeux, les organisations doivent faire de l'apprentissage une valeur centrale pour s'adapter aux changements et préparer l'avenir.

Cette activité de formation vise à situer le concept d'organisation apprenante en fonction des enjeux avec lesquels doit composer le monde municipal. Les participants découvriront les barrières qui empêchent le développement d'une organisation apprenante. Ils apprendront à développer une stratégie pour que les municipalités deviennent des organisations apprenantes.

0,7 UFC

RÉSOLUTION DE CONFLIT ET DE PROBLÈMES AU TRAVAIL

Mardi 16 juin, 9h à 17h
Hôtel Impéria, Boucherville



Corinne Prost /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Tous les gestionnaires font face aujourd’hui à des situations problématiques ou conflictuelles dans le cadre de l’exercice de leurs fonctions. Gérer ces conflits et ces problèmes nécessite des habiletés particulières et des processus d’intervention propres à ces problématiques.

Les situations problématiques peuvent impliquer des conflits entre deux ou plusieurs personnes; elles peuvent être concentrées sur un employé qui vit des difficultés de toute nature: problème de compétence, de santé mentale et d’adaptation au changement.

Cette formation aborde la façon de faire le diagnostic d’une situation de conflit entre deux ou plusieurs personnes ou d’une situation problématique individuelle et d’en faire ressortir les éléments déterminants. Elle traite des plans d’intervention qui permettent de redresser de telles situations et des habiletés sous-jacentes.

0,7 UFC

GÉRER SON ÉQUIPE EN CONTEXTE DE CHANGEMENT

Jeudi 5 novembre, 9h à 17h
Trois-Rivières

NOUVEAU



Céline Bareil / École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Accompagner ses employés dans l’adoption d’un changement organisationnel est une compétence incontournable pour tout gestionnaire. Trop souvent, on néglige le fait que la réussite d’un changement repose avant tout sur la volonté des individus à transformer leurs habitudes. En tant que gestionnaire, vous jouez un rôle central: comprendre vos employés et intervenir de manière stratégique est essentiel. Au terme de cette formation, vous saurez mieux analyser comment réagissent généralement les gens face au changement; quelles sont les principales sources de résistance et comment renforcer la capacité d’adaptation de vos équipes.

Cette formation en gestion du changement vous propose des modèles éprouvés et des outils concrets pour mieux gérer le facteur humain dans tout processus de transformation organisationnelle.

LEADERSHIP COMMUNICATIONNEL ET HABILETÉS POLITIQUES

PROGRAMME D’ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE



0,7 UFC

GÉRER EFFICACEMENT VOTRE STRESS À TRAVERS UNE GESTION DE TEMPS EFFICACE

Jeudi 1^{er} octobre, 9h à 17h
Trois-Rivières



Sophie Lemieux /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Votre niveau de performance doit être au rendez-vous et le stress accompagne souvent cette composante de votre travail. La clé de la réussite? Une gestion de temps efficace! Gérer efficacement son stress et son temps au travail dans un contexte où l’information circule instantanément et où les demandes, interruptions et urgences sont multiples demeure un défi de tous les instants.

0,7 UFC

COMMUNIQUER POUR VENDRE UNE IDÉE

Mardi 27 octobre, 9h à 17h
Hôtel Impéria, Boucherville



Louise Lachapelle /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

L’habileté à parler en public est devenue une nécessité pour quiconque voulant promouvoir ses idées et ses projets dans le milieu municipal et la communauté. En effet, pour évoluer dans le monde du travail d’aujourd’hui, il faut pouvoir informer, convaincre et vendre une idée. La manière dont vous vous exprimez révèle votre degré de conviction, la clarté de votre pensée et la sincérité qui vous anime.

Cette formation s’adresse à toute personne désireuse de se démarquer en parlant à une ou cent personnes, de faire échec au trac, d’organiser ses idées, de réussir à maintenir l’intérêt d’un auditoire et d’exercer son leadership en sachant vendre et défendre ses points de vue. Elle permettra aux participants d’améliorer leur performance à travers des exercices pratiques et le coaching de l’animatrice.

0,7 UFC

LEADERSHIP ET TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

Jeudi 26 novembre, 9h30 à 16h30
Distanciel



Dominic Gagnon /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Cette journée de formation propose un état d'esprit couplé à une méthodologie et ses outils dans la gestion des transformations organisationnelles. Elle vise le développement d'un leadership qui démontrera des effets concrets et étendus dans l'organisation, ceci dès la première journée.

Adaptable et personnalisée pour chaque niveau de responsabilité, elle est centrée sur un leadership assumé et encadrant, autant que collaboratif et rassembleur.

0,7 UFC

LEADERSHIP MOBILISATEUR

Mercredi 2 décembre, 9h à 17h
Distanciel



Pierre Lainey /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Exercer du leadership au sein des organisations municipales représente un défi de taille: la complexité des enjeux et la multiplicité des points de vue nécessitent que les leaders soient à la fois flexibles face à l'éventail des styles de leadership qu'ils peuvent adopter, mais qu'ils démontrent également de bonnes capacités d'adaptation en fonction des contextes et des individus.

Grâce à des questionnaires auto-diagnostiques, cette formation permet aux participants de mesurer leur flexibilité et leur adaptabilité, qualités nécessaires à l'exercice d'un leadership mobilisateur dans leur milieu. Des moyens leur sont proposés dans le but d'accroître leur impact en tant que leader.

Enfin, les participants élaborent un plan d'action individualisé pour consolider leur leadership.

GESTION EFFICACE DE SITUATION DE CRISE

PROGRAMME D'ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE



0,7 UFC

LA PROTECTION DES DONNÉES: LE DÉFI DES GESTIONNAIRES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Mardi, 15 septembre, 9h à 17h
Hôtel Holiday Inn, Longueuil



Alina Dulipovici /
École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal

Les incidents de cybersécurité sont omniprésents dans le milieu municipal: de l'hameçonnage, des données confidentielles volées, des serveurs Web mis hors service...

Cette formation permettra aux participants de comprendre les enjeux liés à la protection des données, d'intégrer à leur quotidien des pratiques d'excellence pour la protection des données et d'aiguiser leurs réflexes d'utilisateur averti des technologies pour mieux protéger les données.

CALENDRIER 2026 DE PLANIFICATION

PROGRAMME RÉGULIER

PAGE ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

DATE

GESTION ET DIRECTION STRATÉGIQUE		
07	Les cinq chapeaux du gestionnaire	15 AVRIL / Rimouski / RÉGION
07	La gouvernance de l'information dans les municipalités : garder le contrôle!	23 AVRIL / Distanciel
07	Les organismes à but non lucratif et votre municipalité : mode d'emploi et conseils pratiques	16 SEPTEMBRE / Terrebonne
FORMATIONS POST-ÉLECTORALES		
08	Le pouvoir des élus et la gouvernance: quelles sont les limites?	21 JANVIER / Distanciel
08	La rémunération et le remboursement des dépenses des élus: les bonnes pratiques / NOUVEAU	10 FÉVRIER / Distanciel
08	La collaboration élus-gestionnaires : un gage de succès pour tous	17 FÉVRIER / Boucherville
AFFAIRES JURIDIQUES		
09	Les ententes de promoteurs: utilité et caractéristiques / NOUVEAU	12 FÉVRIER / Distanciel
09	Le règlement de taxation / MISE À JOUR	24 FÉVRIER / Saint-Hyacinthe
09	Projet de loi 39: importantes modifications à la fiscalité municipale québécoise	26 FÉVRIER / Distanciel
09	Tirer parti des rapports de la Commission pour renforcer la gestion et la gouvernance municipales / NOUVEAU	12MARS / Distanciel
10	L'acquisition d'immeubles par les municipalités : comment s'y retrouver?	21 AVRIL / Drummondville
10	La gouvernance de l'information dans les municipalités : garder le contrôle!	23 AVRIL / Distanciel
10	Protection des données dans le milieu municipal : pour une application «simple et clair» de la Loi 25 / NOUVEAU	29 MAI / Saint-Hyacinthe
10	Le règlement d'emprunt	9 JUIN / Terrebonne
11	Le greffier: acteur clé dans l'administration municipale	11 ET 12 JUIN / Bécancour
11	La gestion intégrée des documents : un virage incontournable dans les municipalités d'aujourd'hui	23 SEPTEMBRE / Terrebonne
11	Rédaction efficace d'un règlement municipal: volet avancé et application pratique	24 SEPTEMBRE / Bécancour
11	Les nouveautés jurisprudentielles pour tous	4 NOVEMBRE / Distanciel
AFFAIRES FINANCIÈRES		
12	Comptabilité et finances municipales 102: maîtriser les transactions particulières	2 FÉVRIER / Boucherville
12	La rémunération et le remboursement des dépenses des élus: les bonnes pratiques / NOUVEAU	10 FÉVRIER / Distanciel
12	Application de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations / MISE À JOUR	11 FÉVRIER / Distanciel
13	Fonction finance performante	11 MARS / Drummondville
13	Paiement aux fournisseurs: un panier d'informations sous tous ses angles!	24 MARS / Distanciel
13	TPS-TVQ: vers une gestion efficace	1 ^{er} ET 2 AVRIL / Longueuil
13	Pouvoirs généraux de taxation et redevances: certaines municipalités ont osé, et vous?	16 AVRIL / Rimouski / RÉGION
13	TPS-TVQ: transactions immobilières	28 AVRIL / Terrebonne
14	La maîtrise du processus de préparation budgétaire et le programme triennal d'immobilisations	6 MAI / Boucherville
14	Risques financiers associés aux changements climatiques, êtes-vous prêts ? — volet 1: notions élémentaires des changements climatiques	14 MAI / Distanciel
14	Risques financiers associés aux changements climatiques, êtes-vous prêts ? — volet 2 : divulgation de l'information financière climatique	28 MAI / Distanciel
15	Le règlement d'emprunt	9 JUIN / Terrebonne
15	Comptabilité et finances municipales 101: écritures et aspects pratiques	18 ET 19 JUIN / Saint-Eustache
15	Maîtriser le calendrier annuel du trésorier	29 SEPTEMBRE / Boucherville
15	Introduction aux finances municipales	24 NOVEMBRE / Saint-Hyacinthe

ÉVÈNEMENTS



ACCENT TI



CONGRÈS



SÉMINAIRE

25 MARS
Sherbrooke20 AU 22 MAI
Trois-Rivières10 ET 11 SEPTEMBRE
Bécancour

FORMATIONS RECONNUES

Le Barreau du Québec, l'Ordre des CPA du Québec, la Chambre des notaires, l'Ordre des CRHA et l'Ordre des ingénieurs du Québec reconnaissent plusieurs formations de la COMAQ pour la formation continue de leurs membres.

Communiquez avec la Corporation pour plus de détails.

TARIFS

Pour connaître les tarifs des formations affichées dans ce calendrier, rendez-vous en page 28.

FORMATEURS

Pour connaître les formateurs pour une formation particulière, rendez-vous à la page correspondante.

ATTESTATION EN GESTION CONTRACTUELLE MUNICIPALE

Les formations en gestion contractuelle et approvisionnement font partie de l'Attestation en gestion contractuelle municipale.

Pour plus d'information sur l'Attestation, rendez-vous sur le site Web.

CALENDRIER 2026 DE PLANIFICATION

PROGRAMME RÉGULIER

27

PAGE ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

DATE

FISCALITÉ, ÉVALUATION FONCIÈRE, TAXATION	
16	Application pratique des règles de fixation des taux de taxes foncières
16	Le règlement de taxation / MISE À JOUR
16	La perception des créances municipales et la vente pour taxes
16	Fiscalité municipale: principes juridiques
17	La loi concernant les droits sur les mutations immobilières : principes juridiques et application aux transferts immobiliers les plus courants
17	La loi concernant les droits sur les mutations immobilières : transferts particuliers et exonérations
17	Gestion de la paie et fiscalité de la rémunération: maîtriser les enjeux / NOUVEAU
GESTION CONTRACTUELLE ET APPROVISIONNEMENT	
18	Loi sur les contrats des organismes municipaux: adapter la pratique de gestion contractuelle au nouveau cadre juridique / NOUVEAU
18	Ce que vous devez savoir sur la jurisprudence récente en matière d'appel d'offres public incluant les plus récentes décisions
18	Loi sur les contrats des organismes municipaux : modernisation du cadre juridique
18	Appels d'offres municipaux: les bonnes pratiques, les zones grises et les erreurs à éviter
19	Le contenu et la rédaction des documents d'appels d'offres: optimisez vos pratiques
19	Les notions de base en approvisionnement municipal - volet 1: introduction, application et aspects pratiques / NOUVELLE FORMULE – 2 JOURS
19	La reddition de comptes – démystifier nos obligations, quoi, quand et comment ?
20	Devis de performance et processus d'équivalence: comment s'y retrouver? / NOUVEAU
20	La procédure ouverte avec système de pondération et d'évaluation et le rôle du comité de sélection dans l'évaluation qualitative des offres
20	Assurances, cautionnements et pénalités
20	Les notions en approvisionnement municipal – volet 2: application et aspects pratiques

PROGRAMME D'ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE

PAGE ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

DATE

GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE	
23	La gestion stratégique dans les municipalités
23	Tableau de bord: comment l'élaborer et l'alimenter
DIRECTION DE PERSONNES ET DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE	
23	Devenir une organisation apprenante
24	Résolution de conflit et de problèmes au travail
24	Gérer son équipe en contexte de changement / NOUVEAU
LEADERSHIP COMMUNICATIONNEL ET HABILETÉS POLITIQUES	
24	Gérer efficacement votre stress à travers une gestion de temps efficace
24	Communiquer pour vendre une idée
25	Leadership et transformation organisationnelle
25	Leadership mobilisateur
GESTION EFFICACE DE SITUATION DE CRISE	
25	La protection des données, le défi des gestionnaires à l'ère du numérique

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

INFORMATION ET INSCRIPTION

Pour en savoir davantage sur le contenu de chaque activité et pour vous y inscrire, visitez le comaq.qc.ca.

TARIFICATION DES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

PROGRAMME	STATUT	DURÉE DE L'ACTIVITÉ	TARIF
RÉGULIER	MEMBRE ¹	½ journée	360\$
		1 jour	545\$
		2 jours	750\$
		Hybride	545\$
	NON MEMBRE	½ journée	420\$
		1 jour	650\$
		2 jours	885\$
		Hybride	650\$
ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE	MEMBRE ¹	7h	665\$
	NON MEMBRE	7h	770\$

TARIFICATION DES FORMATIONS EN DISTANCIEL

PROGRAMME	STATUT	DURÉE DE L'ACTIVITÉ	TARIF
RÉGULIER	MEMBRE ¹	2h à 4h	235\$
		7h	430\$
	NON MEMBRE	2h à 4h	265\$
		7h	470\$
ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE	MEMBRE ¹	7h	665\$
	NON MEMBRE	7h	770\$

POLITIQUE DE TARIFICATION

Si votre municipalité compte un nombre suffisant de membres à la COMAQ en proportion avec la taille de sa population, tout le personnel bénéfice du tarif membre au moment de suivre une formation.

Établi selon le nombre d'habitants des municipalités apparaissant dans le dernier décret provincial, le nombre de membres requis par municipalité pour bénéficier du tarif membre pour l'ensemble du personnel est le suivant:

NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE MEMBRES
10 000 et moins ²	2
10 001 – 25 000	3
25 001 – 50 000	4
50 001 – 100 000	5
100 001 – 200 000	6
200 001 – 500 000	7
500 001 – 1 million d'habitants	20
Plus d'un million d'habitants	35

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à une activité comprennent la documentation, l'attestation remise par l'Université de Montréal ou l'École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal, le repas du midi et les pauses-café. Les taxes doivent être ajoutées.

Numéro d'enregistrement TPS: R106980576

Numéro d'enregistrement TVQ: 1 006 318 191

1. En vertu d'entente avec la COMAQ, les membres des associations ou corporations professionnelles identifiées dans la section « Organismes partenaires » obtiennent le tarif membre.

2. Incluant les Régies intermunicipales et les MRC.



ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE
DEPUIS PLUS D'UN AN



POSSÉDER 3 ANS D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL
DANS UNE MUNICIPALITÉ

COMMENT LE MAINTENIR

SUIVRE 3 ACTIVITÉS DE FORMATION DE LA COMAQ (MINIMUM DE 2,1 UFC)
SUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE 5 ANS, NON CUMULATIVES
POUR LA PÉRIODE SUBSÉQUENTE.

3. À réaliser en suivant des activités de perfectionnement offertes par la COMAQ
sur une période maximale de 10 ans.

ORGANISMES PARTENAIRES

En vertu d'ententes avec la COMAQ, les membres des associations ou corporations professionnelles suivantes obtiennent le tarif membre COMAQ pour les inscriptions aux formations:

ORDRES PROFESSIONNELS PARTENAIRES



ASSOCIATIONS MUNICIPALES PARTENAIRES



4. Rendez-vous sur le site de l'OCPA pour connaître les activités reconnues.
Notez que cette liste est mise à jour régulièrement.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

CONFIRMATION

En vous inscrivant sur le site de la COMAQ, vous recevrez une confirmation d'inscription par courriel dans les minutes suivant cette opération. Si tel n'était pas le cas, nous vous invitons à nous contacter à info@comaq.qc.ca.

Afin de nous assurer de générer une liste de participants complète, l'inscription à une formation sera clôturée 72 heures avant la date de l'activité. Pour une inscription tardive, nous vous prions de contacter info@comaq.qc.ca.

LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les activités de formation de la COMAQ sont reconnues en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1) conformément aux conditions prévues à l'article 5 de la loi.

ATTESTATION

PROGRAMME RÉGULIER

Entièrement accrédité par l'Université de Montréal, le programme régulier rapporte aux participants une confirmation de présence sous forme d'unités de formation continue (UFC). Chaque UFC correspond à 10 heures de formations suivies avec la COMAQ. Cette confirmation constitue un gage de la qualité du perfectionnement reçu et permet aux participants qui accumulent suffisamment d'UFC d'acquérir le titre d'officier municipal agréé (OMA). Titre que seule la COMAQ est autorisée à décerner dans le milieu municipal.

Pour maintenir son titre, l'officier municipal agréé doit également poursuivre son perfectionnement professionnel de façon continue au sein de la Corporation. Consultez le texte sur le titre OMA en page 28.

PROGRAMME D'ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE

L'École des dirigeants HEC Montréal accrédite pour sa part le programme d'études en gestion de la performance municipale de la COMAQ. Les formations de ce programme rapportent aux participants une confirmation de présence sous forme d'heures reconnues. Les heures reconnues permettent, comme les UFC, d'acquérir et de maintenir le titre OMA.

LOI 25

En vertu des obligations liées à la Loi 25 – Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, la COMAQ se réserve le droit de partager avec ses universités partenaires les informations utiles à l'émission de votre attestation.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DE VOS INSCRIPTIONS

Nous vous encourageons fortement à faire toute demande de report ou d'annulation le plus tôt possible; ceci pourrait permettre à un participant inscrit sur la liste d'attente d'y participer.

Si vous devez annuler une activité de formation, la politique suivante s'applique si un avis écrit a été transmis à la COMAQ. Le cas échéant, le processus de remboursement suivra.

La COMAQ se réserve le droit de modifier la date, l'heure et/ou le lieu d'une formation. Le cas échéant, l'information diffusée sur son site Web prévaudra et devra être considérée comme la version à jour.

MODE DE DIFFUSION	DATE	% REMBOURSÉ
DISTANCIEL	5 jours ouvrables avant la date de l'activité ou lorsque le participant n'a pas reçu le matériel de la formation	100%
	Moins de 5 jours avant la formation ou lorsque le participant a reçu le matériel de la formation	Aucun

SUBSTITUTION À UNE INSCRIPTION

Un membre inscrit à une activité peut transférer son inscription à un collègue d'une même municipalité, à condition d'en avoir préalablement informé la COMAQ à info@comaq.qc.ca.

ANNULATION D'UNE FORMATION PAR LA COMAQ

La COMAQ se réserve le droit d'annuler toute activité de formation au besoin. Le cas échéant, elle remboursera complètement les frais d'inscription. S'il y a report de l'activité, les personnes inscrites seront contactées afin de savoir si elles souhaitent maintenir ou non leur inscription. La COMAQ n'assume aucune responsabilité advenant un changement de la date de l'activité, de son contenu, du lieu ou du formateur.

ANNULATION D'UNE FORMATION CLÉ MUNICIPALITÉ ET CLÉ MUNICIPALITÉ PERFORMANCE

Il n'y a aucun remboursement possible pour l'annulation d'une formation choisie à l'intérieur de la formule **Clé municipalité** ou **Clé municipalité PERFORMANCE**. Seul un report d'inscription à une autre activité de formation inscrite à l'horaire en cours d'année et admissible à cette formule sera accepté.

UNE FORMATION AFFICHE COMPLÈTE? PENSEZ À LA LISTE D'ATTENTE!

N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste d'attente si la formation qui vous intéresse est complète, vous serez contacté dès qu'une place se libérera. Pour inscription à une liste d'attente, cliquez sur le bouton «Liste d'attente» disponible sur la page Web de la formation. Un message de confirmation apparaîtra à l'écran pour confirmer l'opération.

PRÉSENCE À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION SANS S'Y INSCRIRE

Si une personne participe à l'activité sans s'y être préalablement inscrite, des frais d'administration de 50\$ lui seront facturés en plus des frais d'inscription.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ACTIVITÉS EN MODE DISTANCIEL

Afin de favoriser le respect de l'horaire et les problèmes technologiques de dernière minute, vous êtes invité à vous connecter 15 minutes à l'avance. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-conformité aux configurations décrites ci-dessous:

- Un ordinateur par personne, PC ou MAC; tablettes et téléphones intelligents ne sont pas recommandés;
- Connexion Internet haute vitesse (10 Mo/s), de préférence filaire (Ethernet) plutôt que Wifi pour une connexion plus fiable. De plus, veuillez utiliser le navigateur Chrome de préférence;
- Casque d'écoute avec micro (les haut-parleurs ne sont pas recommandés);
- Webcam fonctionnelle;
- Assurez-vous de fermer tous les programmes autres que la plateforme de diffusion qui utilisent votre webcam ou votre micro (Teams, Webex, Skype, etc.);
- Assurez-vous que votre ordinateur n'est pas connecté à un VPN au moment d'utiliser la plateforme de diffusion.

MODE DE DIFFUSION	DATE	% REMBOURSÉ
PRÉSENTIEL	10 jours ouvrables et plus avant la date de l'activité	100%
	Moins de 10 jours ouvrables avant la date de l'activité	Aucun



BESOIN DE FORMATION SUR DEMANDE?

NOUS MARQUONS TOUTES LES CASES!

NOTRE OFFRE COMPLÈTE DANS PLUSIEURS SPHÈRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
PERMET DE RÉPONDRE EN TOUT TEMPS À VOS BESOINS PRÉCIS EN MATIÈRE DE FORMATION.

**FORMATIONS
ACCREDITÉES
PAR**

Faculté de
l'apprentissage
continu



 GESTION DE PROJETS PARTICULIERS	 GESTION CONTRACTUELLE ET APPROVISIONNEMENT
 FISCALITÉ, ÉVALUATION FONCIÈRE, TAXATION, TPS-TVQ	 DÉVELOPPEMENT ET HABILETÉS PROFESSIONNELLES
 AFFAIRES JURIDIQUES	 GESTION ET DIRECTION STRATÉGIQUE
 AFFAIRES FINANCIÈRES	

INFORMEZ-VOUS MAINTENANT :
info@ comaq.qc.ca | 418 527-1231
comaq.qc.ca

PLUSIEURS FAÇONS D'ÉCONOMISER



DES CLÉS QUI VOUS OUVRENT TOUTES LES PORTES!

FORMULE PRÉSENTIELLE OU VIRTUELLE

La Clé municipalité et la Clé municipalité **PERFORMANCE**, deux forfaits-formations économiques pour une municipalité bénéficiant déjà de la *Politique de tarification*!

La COMAQ offre aux municipalités bénéficiant déjà de la *Politique de tarification* une formule applicable aux formations d'une journée, incluant toutes les formations du programme en gestion de la performance municipale. La Clé municipalité **PERFORMANCE** permettra aux gestionnaires désireux de parfaire leurs aptitudes en gestion d'accéder plus aisément aux formations offertes en collaboration avec l'École des dirigeants HEC Montréal, avec des tarifs forts avantageux.

DES AVANTAGES CLÉ POUR VOTRE MUNICIPALITÉ

- Un accès à 8 inscriptions à un ou plusieurs cours d'une journée de la programmation régulière et/ou de la programmation en gestion de la performance municipale.
- Un rabais potentiel pouvant aller jusqu'à 20% par inscription sur le prix au tarif membre.
- Un rabais applicable aux employés d'une même ville, membres ou non membres.

Pour savoir si vous profitez déjà de la *Politique de tarification*, rendez-vous à comaq.qc.ca, section *Formation*, puis *Tarification* ou à la page **28** de ce programme. Pour connaître les modalités vous permettant de bénéficier des forfaits-formations **Clé municipalité** et **Clé municipalité PERFORMANCE** et de tous leurs avantages, consultez les formulaires de réservation disponibles à comaq.qc.ca, section *Formation*, puis *Comment économiser?* et communiquez avec nous au info@comaq.qc.ca ou au 418 527-1231.



FORMULE LAISSEZ-PASSER

PROGRAMME RÉGULIER

Achetez un Laissez-passer et réalisez des économies pouvant aller jusqu'à 535 \$ sur les formations du programme régulier. Inscrivez-vous dans le même panier d'achats, sur une base individuelle à trois, quatre ou cinq formations offertes au programme régulier et bénéficiez des rabais suivants :

- **3 formations du même programme:**
10 % de réduction
- **4 formations du même programme:**
15 % de réduction
- **5 formations du même programme:**
20 % de réduction
(correspond à une formation gratuite)

Pour profiter du *Laissez-passer*, vous devez vous inscrire avant le **31 mars 2026**. Aucun remboursement en cas d'annulation, mais des changements dans le choix des formations sont acceptés à deux semaines d'avance. Le *Laissez-passer* est valide pour une inscription individuelle et non pour une municipalité.

PROGRAMME D'ÉTUDES EN GESTION DE LA PERFORMANCE

Inscrivez-vous sur une base individuelle dans le même panier d'achats à trois formations du programme d'études en gestion offert en collaboration avec l'École des dirigeants HEC Montréal et bénéficiez d'un rabais de 10 %. Le rabais ne s'applique pas si l'inscription à une ou plusieurs activités est annulée, mais des changements dans le choix des formations sont acceptés. Vous devez vous inscrire avant le **31 mars 2026**.

RABAIS DE FORMATION POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

En adhérant à la COMAQ, vous profitez d'un rabais de 250 \$ applicable sur la première formation du programme régulier à laquelle vous vous inscrivez pendant l'année.

Le programme de formation **2026** est réalisé et publié par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau R02
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél.: **418 527-1231** / 1 800 305-1031
info@comaq.qc.ca / comaq.qc.ca

COMITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

M^e Nathaly Rayneault, OMA, présidente
Jacques Babin, OMA
M^e Éric Boisvert, OMA
M^e Catherine Bouchard, OMA
Mario Boulianne, CPA, OMA
M^e Marie-Christine Lefebvre, OMA
Jacques Moreau, OMA

L'ÉQUIPE DE LA COMAQ

M^e Félix Michaud
Directeur général

Guylaine Dumais
Coordonnatrice de la formation

Mélanie Grégoire
Conseillère stratégique

Isabelle Kallis
Coordonnatrice des communications

Marie-Claude Letellier
Coordonnatrice administration
et logistique

Jane O'Brien
Adjointe de direction

CONCEPTION ET RÉALISATION INFOGRAPHIQUE

Bleuoutremper

Certification reconnue et véritablement dédiée au secteur municipal,
le titre OMA atteste des connaissances et de l'expertise de son détenteur
en matière de compétence municipale, ainsi que de son souci à exceller.
Trois lettres qui vous feront gagner la reconnaissance de vos pairs.

comaq.qc.ca



Universités partenaires

La COMAQ est la seule corporation du milieu municipal à décerner le titre d'officier municipal agréé (OMA) depuis plus de 50 ans.



AJOUTEZ DU POIDS À VOTRE EXPERTISE MUNICIPALE

OMA